



## LE BESSAT

### Bulletin Municipal N° 61

### Juillet 2013

## EDITORIAL

### Un semestre froid et humide

Ce printemps les jardiniers ont longuement différé leurs plantations pour se mettre en conformité avec le retard de la nature. Restons toutefois optimistes, les prévisions s'éclaircissent pour les prochains mois et nous n'aurons plus à scruter les nuages pour espérer un rayon de soleil, tout en délaissant nos doudounes !!

Notre village, nouvellement fleuri a retrouvé ses mannequins et bientôt son air de vacances avec le retour des teints hâlés de tous les habitués.

Jérôme, l'employé communal, a tondu, en cette fin juin, l'ensemble des prairies de l'espace public. Un nettoyage des rues encombrées de pouzzolane a achevé ce renouveau.

Chacun de nous pourra prendre connaissance des différentes animations en cette période estivale: pétanque, feu d'artifice, fête du village, activités sportives et cetera. Le syndicat d'initiative reste là pour plus d'informations.

Le printemps a été marqué par quelques réalisations :

- Déviation du chemin de la Sagne du Blanc, offrant une meilleure sécurité avec une pente atténuée.
- Mise en place des vannes et compteurs d'eau aux carrefours stratégiques des circuits, afin de mieux cerner les fuites d'eau au sortir de l'hiver.
- Extinction de l'éclairage public de nuit entre 23h30 et 5 h30 dès juillet.
- A l'école une nouvelle équipe prendra ses fonctions à la rentrée.
- Par ailleurs, le conseil Général a commencé, sur la départementale, les travaux prévus sur 2 à 3 mois, afin d'améliorer visibilité et sécurité par tous temps.
- Enfin de nouveaux chalets sont venus s'intégrer à notre habitat.

Bonnes vacances d'été à vous tous.

Marc Vernay

### Un PLU au point mort

L'avancement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) est au point mort. La municipalité est dans l'attente des résultats des différentes études diagnostiques concernant l'assainissement et le contrat global de bourg.

## VIE LOCALE

### CANTINE SCOLAIRE

Un courrier émanant d'une famille adhérente de l'association de la cantine, adressé en 2012 à Madame la Préfète, a eu pour conséquences de mettre en évidence la non conformité aux règles de la commande publique du montage juridique du service de restauration scolaire du Bessat (mode de gestion par une association).

Madame la Préfète a donc demandé à la commune de l'abandonner dans les meilleurs délais (juin 2013) et nous a conseillé le recours à un marché public. Cela implique que la collectivité reste gestionnaire et organisatrice du service mais fait appel à un prestataire extérieur.

Parallèlement, le restaurateur qui préparait les repas de la cantine du Bessat et de Tarentaise nous a fait part sa décision d'arrêter cette activité au 5 juillet 2013.

Les communes du Bessat et de Tarentaise ont donc fait un appel d'offre concerté pour un service de livraison de repas auprès de 14 éventuels prestataires dont les restaurateurs et les structures d'accueil du Bessat.

Seule l'entreprise Sodexo, qui prépare les repas au collège Saint-Louis à Saint-Etienne, a répondu positivement.

En conséquence l'association de gestion de la cantine du Bessat met fin à son activité au 5 juillet 2013 et les services municipaux gèreront désormais les relations avec les usagers, les inscriptions à la cantine et la facturation dès la rentrée prochaine.

### VIE DE L'ECOLE

#### **Rythmes scolaires:**

Une réunion d'information avec les parents d'élèves sur les rythmes scolaires a eu lieu. Pour la demi-journée hebdomadaire supplémentaire, le mercredi est privilégié.

Nous attendrons la rentrée 2014 afin de mettre en place ce projet.

#### **Enseignants et effectifs**

Les enseignantes actuelles, Lennick Taillandier et Laura Langénieux ne feront pas la prochaine rentrée scolaire. Elles sont remplacées par Valérie Rolhion et Amandine Prost.

#### **Effectifs**

Effectifs prévisionnels la rentrée 2013: 40 élèves.

#### **Accueil périscolaire**

les cartes seront désormais en vente à l'agence postale communale.

### **VIE DE L'ECOLE (suite)**

Enfants, familles et amis ont répondu présent pour la fête de l'école, organisée le vendredi 5 juillet par les parents d'élèves. Au programme, chansons et danses préparées par les écoliers et leurs enseignants, suivies par une petite kermesse en plein air avec des jeux avant de passer au traditionnel repas canadien pour s'acheminer enfin vers la soirée plus que conviviale avec buvette et musique. Une belle façon de glisser en douceur et dans la joie vers le début officiel des vacances après une année bien remplie. Une belle occasion aussi de fêter le départ des deux enseignantes.



### **Le fleurissement du village a eu lieu le 8 juin 2013**

Après un hiver assez long et un mois de mai très pluvieux, enfin un peu de couleurs pour animer notre village.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidées lors du fleurissement du village.

Celles qui discrètement balaient et arrosent régulièrement afin d'entretenir les parterres.

Un grand merci à Bernard Frédière qui nous a consacré sa matinée, pour ses conseils avisés et sa disponibilité.

*Bernadette Chaize*

### **RAPPEL**

Les chiens ne doivent pas divaguer dans le village. Propriétaires, faites preuve de civisme et évitez de laisser votre chien faire ses crottes dans le centre ou devant les entrées ou garages (nous ne manquons pas d'espaces verts). Vous pouvez aussi vous munir d'un sac (type sac de congélation) et ramasser les déjections de votre compagnon à quatre pattes.

### **Covoiturage**

Trajets réguliers ou occasionnels. Pensez à vous inscrire sur le site de covoiturage du Pilat et à proposer vos trajets. Vous pouvez dépanner une personne sans voiture, limiter vos frais, trouver une solution pour vous véhiculer

[www.pilat-covoiturage.net](http://www.pilat-covoiturage.net)

ou MOPI (Maison de la Mobilité du Pilat) : 04 74 87 52 01 ou 06 09 78 45 56.

Dates à retenir

Lefoyer rural organise comme chaque e'te' la fête du village sur le thème de la myrtille les 3 et 4 août avec bal le samedi 3 août et kermesse et défilé dimanche après-midi  
A cette occasion les restaurateurs proposeront un repas à base de cette baie locale durant tout le week-end

## INFOS PRATIQUES

Permanences des élus: lundi et vendredi de 17h30 à 19h ou sur rendez-vous

Horaires de la bibliothèque municipale durant l'été: lundi : 16h30-18h30

L'agence postale communale sera exceptionnellement fermée les 13 et 14 août Aucune service remplacement de la poste solution de remplacement n'a été trouvé au sein du

mardi et jeudi: 10h-11h

samedi : 10h-12h

## ETAT CIVIL

### MARIAGE

Svenja GROLM et Serge FAYOLLE  
le 10 mai 2013

### DECES

Annette BOUVIER  
le 16 mai 2013

### NAISSANCES

Léon MALAVAL  
le 15 janvier 2013

Marie-Lise FRANÇON  
le 18 mars 2013

Louka PERBET  
le 7 juin 2013

## **Dissolution du SIANC**

Lors de la séance du conseil municipal du 28 mai 2013, les élus ont voté pour demander à la Préfecture la dissolution du SIANC (Syndicat intercommunal de l'Assainissement non collectif) qui a des difficultés de fonctionnement.

### **Pourquoi dissoudre ?**

Depuis la loi sur l'eau de 1992 et celle de 2006 les communes ont l'obligation de faire réaliser les contrôles des installations d'assainissement non collectif

37 communes se sont regroupées au sein du Syndicat intercommunal de l'Assainissement non collectif (S.I.A.N. C) du Pilat qui effectue les contrôles pour les nouvelles constructions et pour l'existant, contre une redevance de 180€ par contrôle et une redevance annuelle de 15€.

C'est cette redevance qui semble entachée d'illégalité et qui a été attaquée au tribunal par un usager.

Le non recouvrement de cette somme met en péril l'équilibre budgétaire du SIANC qui demande pour combler son déficit une participation aux communes de 10€ par habitations concernées, soit pour le Bessat 800€.

Le SIANC ne semble donc ne pas pouvoir perdurer dans sa forme actuelle et les communes et les intercommunalités ont pris les dispositions nécessaires pour assurer la relève de sa mission.

On s'oriente semble-t-il vers la reprise de la compétence ANC au niveau de chaque commune et la mise en place d'un service au travers d'un marché groupé à bons de commandes.

## **Dépôts et brûlage de déchets**

La préfecture nous rappelle la circulaire interministérielle relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

Les déchets verts (éléments issus de la tonte des pelouses, taille de haies et d'arbustes, résidus d'égavage...) sont assimilés à des déchets ménagers selon l'annexe II de l'article R 541-8 du code de l'environnement.

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD), instauré par l'arrêté préfectoral du 20 juin 1979 modifié, stipule que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit.

En conséquence les particuliers doivent les composter ou les porter à la déchetterie.